

Décret n° 2015-464 du 23 avril 2015 portant renouvellement du conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative

Le décret renouvelle et modifie la composition du conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative placé auprès du Premier ministre pour exercer une fonction d'évaluation, d'expertise et de conseil dans les domaines de l'édition publique et des publications administratives, de l'information et du renseignement administratifs et de la mise à disposition des données publiques.